

**LIÈGE
MÉTROPOLE**

CONFÉRENCE D'ARRONDISSEMENT
DES BOURGMESTRES ET DU COLLÈGE
PROVINCIAL DE LIÈGE A.S.B.L.

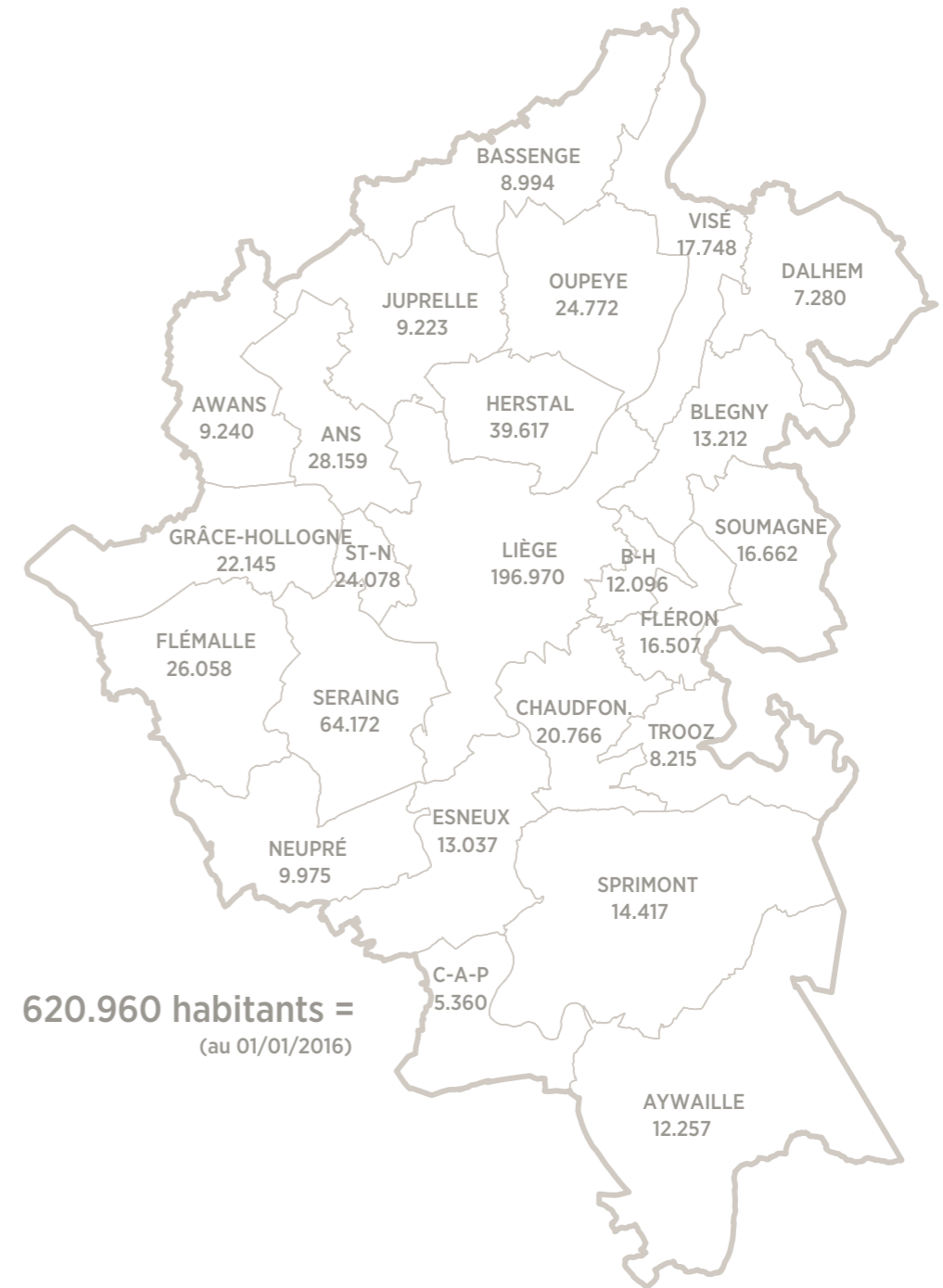
SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT DE L'ARRONDISSEMENT DE LIÈGE



SDALg

**SCHÉMA
DE DÉVELOPPEMENT
DE L'ARRONDISSEMENT
DE LIÈGE**

LES 24 COMMUNES



620.960 habitants =
(au 01/01/2016)

TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION	12
Liège Métropole « Se rassembler pour bâtir notre avenir commun »	
2. LES DÉFIS DU TERRITOIRE, LES 11 ENJEUX	16
3. LE PROJET DE TERRITOIRE, UNE STRATÉGIE POUR LES 20 PROCHAINES ANNÉES	20
3.1. Les 4 ambitions territoriales	22
3.2. Les vocations territoriales	28
3.3. Les zones d'enjeux	30
4. FEUILLE DE ROUTE - SYNTHÈSE	44

Colophon

Editeur responsable :
Yolande LAMBRIX,
Esplanade de l'Europe 2
4020 Liège

Auteurs d'études :
PLURIS SCRL,
Bruno BIANCHET
et tr@me

Conception graphique :
Synthèse

Imprimé par : Vervinck & fils
sur papier recyclé

Août 2017



1
MÉTROPOLE
24
COMMUNES



LIÈGE MÉTROPOLE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président

DEMEYER Willy, *Bourgmestre de Liège*

Vice-présidents

DODRIMONT Philippe, *Bourgmestre d'Aywaille*

PIETTE Josly, *Bourgmestre de Bassenge*

MOTTARD Paul-Emile, *Député provincial - Président*

FIRQUET Katty, *Députée provinciale - Vice-présidente*

Secrétaire général

MOREAU Stéphane

Administrateurs

BACQUELAINE Daniel, *Bourgmestre de Chaudfontaine*

BELTRAN Fabien, *Bourgmestre de Trooz*

BOLLAND Marc, *Bourgmestre de Blegny*

BURTON Laurent, *Echevin délégué aux fonctions de Bourgmestre de Chaudfontaine*

CAPPA Serge, *Bourgmestre de Beyne-Heusay*

DAERDEN Frédéric, *Bourgmestre de Herstal*

DANIEL Chantal, *Bourgmestre de Soumagne*

DEFRANG-FIRKET Virginie, *Bourgmestre de Neupré*

DELVAUX Luc, *Bourgmestre de Sprimont*

DEWEZ Arnaud, *Bourgmestre de Dalhem*

FILLOT Serge, *Bourgmestre ff d'Oupeye*

HELEVEN Jacques, *Bourgmestre de Saint-Nicolas*

HENON Jean-Christophe, *Bourgmestre de Comblain-au-Pont*

IKER Laura, *Bourgmestre d'Esneux*

LENZINI Mauro, *Bourgmestre d'Oupeye*

LUCAS Pierre-Henri, *Bourgmestre d'Awans*

LESPAGNARD Roger, *Bourgmestre de Fléron*

MATHOT Alain, *Bourgmestre de Seraing*

MOTTARD Maurice, *Bourgmestre de Grâce-Hollogne*

NEVEN Marcel, *Bourgmestre de Visé*

PHILIPPIN Grégory, *Bourgmestre d'Ans*

QUARANTA Angela, *1^{ère} Echevine déléguée aux fonctions de Bourgmestre de Grâce-Hollogne*

SERVAES Christine, *Bourgmestre de Juprelle*

SIMONIS Isabelle, *Bourgmestre de Flémalle*

THEMONT Sophie, *Echevine en charge des fonctions de Bourgmestre de Flémalle*

LIÈGE MÉTROPOLE



SE RASSEMBLER
POUR BÂTIR
NOTRE AVENIR
COMMUN



1. INTRODUCTION

Liège Métropole, anciennement Conférence des Bourgmestres de l'Agglomération liégeoise, est une association sans but lucratif qui réunit les 24 Bourgmestres des communes de l'Arrondissement de Liège et depuis 2009 les Président et Vice-président du Collège provincial de Liège.

Liège Métropole, ce sont des femmes et des hommes, des élus locaux engagés pour le développement et la promotion de la métropole liégeoise et de son arrondissement.

Ils s'impliquent dans la mise en place et la gestion de l'action supracommunale sur l'Arrondissement de Liège.

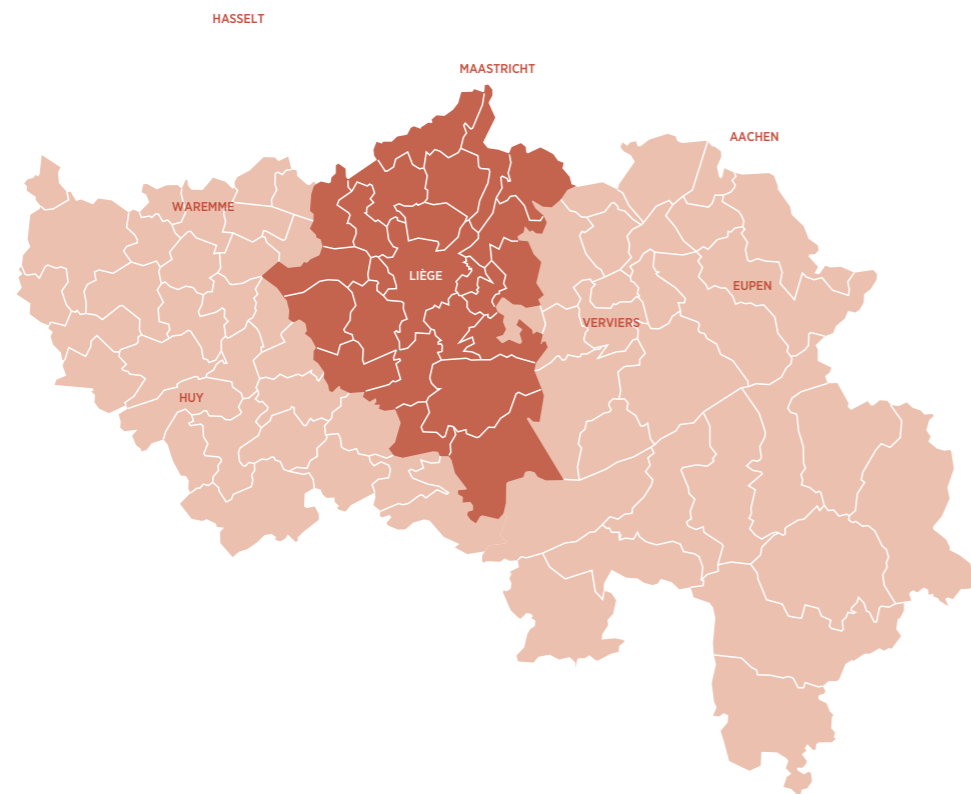
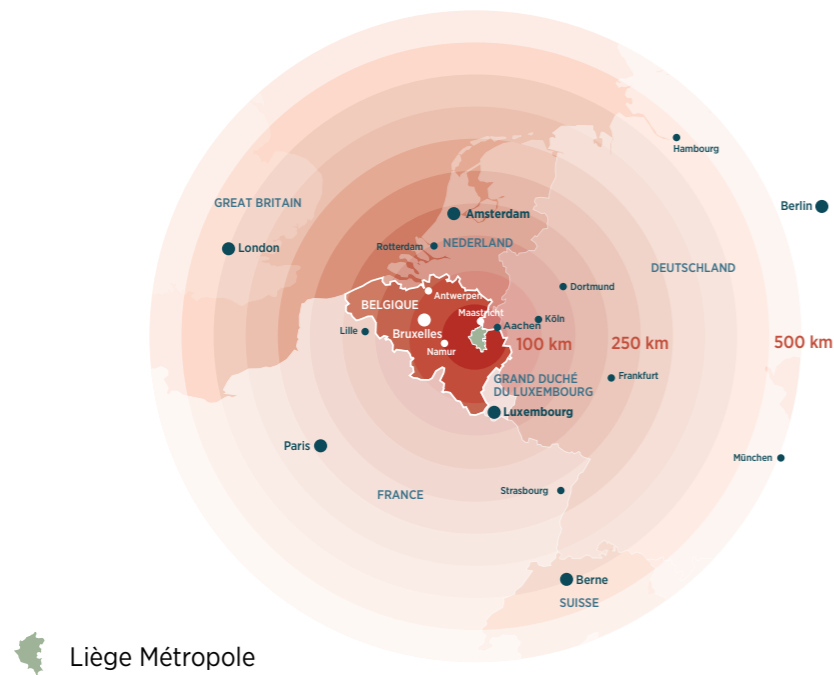
Les membres de *Liège Métropole* souhaitent fédérer leurs forces, mettre en commun leurs acquis, leurs atouts et porter ensemble des projets et des actions en vue d'un développement territorial équilibré et durable de l'Arrondissement de Liège.

Situé idéalement au cœur de l'*Euregio Meuse-Rhin*, l'**Arrondissement administratif de Liège** (sup. 797 km²) regroupe 620.000 habitants, soit 17 % de la population wallonne et constitue le territoire où sont menées la réflexion et l'action de *Liège Métropole*. L'Arrondissement de Liège c'est 19 % du PIB wallon, 19 % de l'emploi wallon et 35 % des étudiants de

l'enseignement supérieur en Wallonie. L'Arrondissement de Liège est un territoire carrefour, à la croisée des axes européens majeurs, doté d'une gare TGV, du 3^{ème} port intérieur européen (PAL), du 8^{ème} aéroport de fret européen (Liège Airport), d'un Trilogiport et bientôt d'un terminal de TGV Fret.

Mais l'Arrondissement de Liège, c'est aussi un territoire doté de nombreuses infrastructures culturelles et sportives. Un territoire aux visages divers (Haute-Meuse, Basse-Meuse, Vallées de l'Ourthe, de la Vesdre et de l'Amblève), apprécié pour sa qualité de vie.





POURQUOI SE RASSEMBLER ?

Aujourd'hui, il n'est pas concevable d'envisager l'avenir en limitant son « espace de réflexion et d'action ». Il faut ouvrir le champ de la réflexion du local (la commune, le quartier,...) aux espaces supra-local, régional ou euro-régional.

L'objectif est d'être plus performant, de faire plus et mieux ensemble et d'offrir aux citoyens un cadre de vie amélioré, des services publics et des infrastructures modernes et de qualité.

COMMENT FAIRE ENSEMBLE CE QUE NOUS NE POUVONS FAIRE SEULS ?

Dépasser le territoire de la commune : la coopération supra-locale doit nous permettre par le développement de nouvelles coopérations et la concentration des moyens d'améliorer notre cadre de vie, l'attractivité et l'image de notre territoire, et renforcer ainsi notre tissu socio-économique.

Les membres de *Liège Métropole* ont en 2007 décidé de concentrer leurs travaux sur 6 thèmes : la mobilité, l'aménagement du territoire, le développement durable, les implantations commerciales, les zones industrielles, les grandes infrastructures sportives, culturelles et touristiques.

Il y a 9 ans, les élus de l'arrondissement et le SPW initient le Plan Urbain de Mobilité (PUM) organisé par le Décret du 1^{er} avril 2004 qui souligne l'intérêt de disposer d'une structure spatiale cohérente. L'objectif était de se doter d'une réflexion relative à l'organisation de la mobilité et du développement territorial sur l'arrondissement.

De nombreuses analyses, discussions et rencontres via notamment des ateliers avec les élus ont été menées dans le cadre du PUM, ce qui a permis de faire émerger une véritable dynamique supracommunale collaborative.

UN SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT POUR L'ARRONDISSEMENT DE LIÈGE !

Dans la suite du PUM, et après avoir réalisé un schéma de développement commercial de l'arrondissement, les bourgmestres de l'arrondissement de Liège, réunis au sein de l'association *Liège Métropole*, ont confirmé la volonté de disposer d'une vision cohérente, transversale et ambitieuse de l'organisation spatiale de l'arrondissement, sous la forme d'un schéma de développement territorial.

L'élaboration de ce schéma de développement a été confiée au bureau PLURIS et à son partenaire Bruno BIANCHET, avec la collaboration de Tr@me pour l'animation participative.

La réalisation du schéma a été soutenue par les Bourgmestres et les Collèges communaux et a bénéficié de la collaboration des administrations locales.

Ce schéma de développement porté par *Liège Métropole* a été réalisé grâce au soutien financier des communes de l'Arrondissement de Liège et de la Province de Liège.

«

**11 ENJEUX
PRIORITAIRES
RÉPONDANT
AUX DÉFIS
DU TERRITOIRE,
ISSUS D'UN
DIALOGUE
PARTICIPATIF
AVEC LES ÉLUS**

»

2. LES DÉFIS DU TERRITOIRE, LES 11 ENJEUX

ENJEU 1. _____

RENFORCEMENT de l'**ATTRACTIVITÉ MÉTROPOLITAINE**
tant au niveau régional qu'eurégional

ENJEU 2. _____

STRUCTURATION de la MÉTROPOLE via une **POLITIQUE DES PÔLES** et noyaux existants

ENJEU 3. _____

CRÉATION et **ADAPTATION** cohérente des **LOGEMENTS** en fonction des besoins

ENJEU 4. _____

SOUTIEN à l'**EMPLOI PRODUCTIF** et à l'économie marchande

ENJEU 5. _____

DÉVELOPPEMENT RAISONNÉ de l'**ACTIVITÉ COMMERCIALE**

ENJEU 6. _____

MISE EN PLACE d'une politique de **MOBILITÉ** hiérarchisée et pacifiée
VALORISANT la complémentarité des modes

ENJEU 7. _____

PRÉSERVATION des **DIVERSITÉS PAYSAGÈRES** et de **LA BIODIVERSITÉ**

ENJEU 8. _____

AMPLIFICATION de l'**AGRICULTURE** tant rurale qu'urbaine

ENJEU 9. _____

VALORISATION TOURISTIQUE et **CULTURELLE**

ENJEU 10. _____

CONCILIATION du **DÉVELOPPEMENT URBANISTIQUE**
et des **DÉFIS ENVIRONNEMENTAUX**

ENJEU 11. _____

PROMOTION d'une **GOVERNANCE SUPRA-LOCALE**

ENJEU 1.

- Vu la reconnaissance grandissante de la contribution des villes et des agglomérations urbaines au développement économique et à la compétitivité territoriale au niveau européen (Charte de Leipzig - 2007, la stratégie « Europe 2020 » -2010, Agenda urbain pour l'UE - 2015, ...)
- Vu l'évolution du poids relatif de l'Arrondissement de Liège dans l'économie wallonne
- Vu la richesse et la diversité en équipements et compétences
- Vu le potentiel de recyclage foncier et immobilier, tant économique que résidentiel

> RENFORCEMENT DE L'ATTRACTIVITÉ MÉTROPOLITAINE TANT AU NIVEAU RÉGIONAL QU'EURÉGIONAL

ENJEU 2.

- Vu la menace que constitue la péri-urbanisation et la dilution urbaine
- Vu les perspectives importantes de croissance démographique
- Vu la nécessité économique et sociale de réhabiliter les pôles urbains existants

> STRUCTURATION DE LA MÉTROPOLE VIA UNE POLITIQUE DES PÔLES ET NOYAUX EXISTANTS

ENJEU 3.

- Vu l'accroissement de la demande en logements
- Vu l'évolution des besoins et attentes en logement de qualité et diversifié
- Vu la nécessité d'adapter les logements aux enjeux environnementaux (diminution de la consommation énergétique, réduction des gaz à effet de serre et autres polluants, ...) et sociaux (diminution de la taille des ménages, vieillissement de la population, ...)

> CRÉATION ET ADAPTATION COHÉRENTE DES LOGEMENTS EN FONCTION DES BESOINS

ENJEU 4.

- Vu le déficit de croissance de l'emploi au niveau du bassin liégeois
- Vu le déclin des secteurs industriels traditionnels et la nécessité de reconstruire et diversifier la base économique
- Vu la démultiplication des concurrences et l'amplification de la mondialisation de l'économie

> SOUTIEN À L'EMPLOI PRODUCTIF ET À L'ÉCONOMIE MARCHANDE

ENJEU 5.

- Vu la menace que constitue la péri-urbanisation et la dilution urbaine
- Vu les perspectives importantes de croissance démographique
- Vu la nécessité économique et sociale de réhabiliter les pôles urbains existants

> DÉVELOPPEMENT RAISONNÉ DE L'ACTIVITÉ COMMERCIALE

ENJEU 6.

- Vu la croissance constante des déplacements automobiles et de la saturation concomitante, progressive, du réseau (PUM 2008)
- Vu les perspectives d'un développement de réseaux en transport en commun structurant plurimodal
- Vu le rôle structurant que sont amenés à jouer les modes doux
- Vu les évolutions technologiques tant de la gestion des déplacements que des véhicules

> MISE EN PLACE D'UNE POLITIQUE DE MOBILITÉ HIÉRARCHISÉE ET PACIFIÉE VALORISANT LA COMPLÉMENTARITÉ DES MODES

ENJEU 7.

- Vu la poursuite de l'étalement urbain
- Vu les menaces qui pèsent sur les paysages et la biodiversité et la nécessité de préserver ce bien commun que constitue le patrimoine naturel et paysager de l'Arrondissement de Liège
- Vu l'intérêt touristique des ressources naturelles et patrimoniales

> PRÉSERVATION DES DIVERSITÉS PAYSAGÈRES ET DE LA BIODIVERSITÉ

ENJEU 8.

- Vu la poursuite de l'étalement urbain au détriment des espaces naturels et agraires
- Vu le déclin de l'activité agricole ces dernières années
- Vu le potentiel de productions agricoles locales variées et la dynamique de valorisation de celui-ci qui s'est enclenchée
- Vu les perspectives économiques et environnementales des nouveaux modèles d'agriculture (de « proximité », de circuits courts)

> AMPLIFICATION DE L'AGRICULTURE TANT RURALE QU'URBAINE

ENJEU 9.

- Vu le potentiel et la diversité patrimoniale, culturelle, et paysagère de l'Arrondissement de Liège
- Vu l'importance des structures et réseaux d'acteurs existants
- Vu l'évolution et la diversification de la demande, notamment au profit d'un tourisme de proximité axé sur la nature et la culture, y compris l'événementiel

> VALORISATION TOURISTIQUE ET CULTURELLE

ENJEU 10.

- Vu la nécessité d'un développement territorial plus respectueux et les engagements pris dans ce sens (Paquet climat - énergie 2030, Commission européenne 2014, engagements de la COP 21, ONU 2015 ; ...)
- Vu le rôle environnemental et économique des écosystèmes
- Vu les perspectives des nouveaux modèles économiques locaux

> CONCILIATION DU DÉVELOPPEMENT URBANISTIQUE ET DES DÉFIS ENVIRONNEMENTAUX

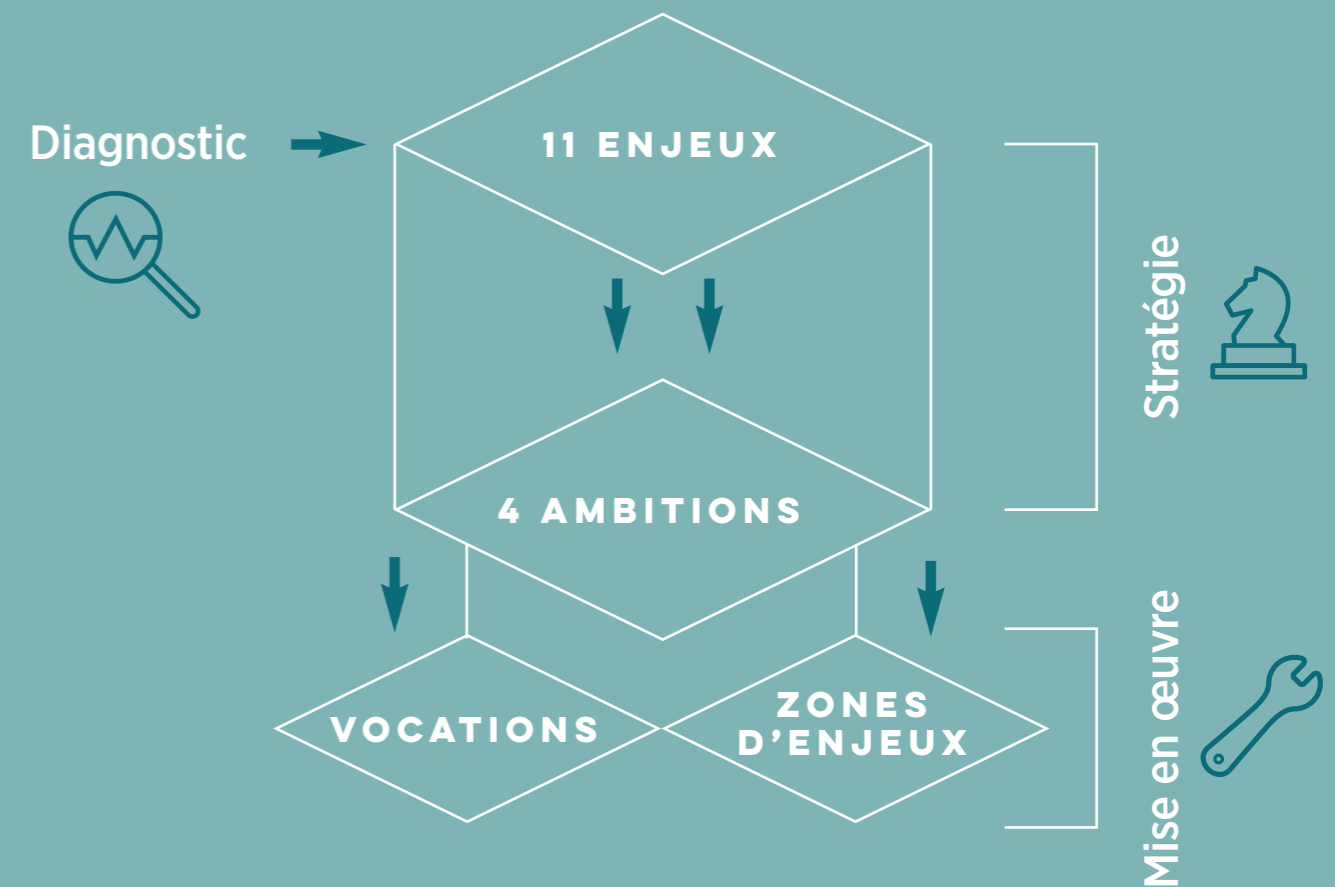
ENJEU 11.

- Vu l'existence d'une supra-communalité effective et structurée au niveau de l'Arrondissement de Liège
- Vu la nécessité d'une ambition commune et partagée au niveau de l'Arrondissement de Liège en regard d'une concurrence territoriale croissante
- Vu l'intérêt d'une mutualisation de certaines compétences techniques, opérationnelles et de portage de projet

> PROMOTION D'UNE GOUVERNANCE SUPRA-LOCALE

«
**TROUVER UNE
 COHÉRENCE
 FACE À DES
 PROBLÉMATIQUES
 COMMUNES,
 RÉPONDRE
 À DES DÉFIS
 GLOBAUX ET
 AMÉLIORER
 L'ATTRACTIVITÉ**
 »

3. LE PROJET DE TERRITOIRE, UNE STRATÉGIE POUR LES 20 PROCHAINES ANNÉES



**4 AMBITIONS
AU CŒUR
DU PROJET
DE TERRITOIRE
DÉFINIES
COMME
PRIORITAIRES
PAR LES ÉLUS**

**4 AMBITIONS
EXPRIMANT LA
VOLONTÉ D'UN
REDÉPLOIEMENT
DURABLE ET
EFFICIENT DU
TERRITOIRE
POUR LES 20
PROCHAINES
ANNÉES**

3.1. LES 4 AMBITIONS TERRITORIALES

– AMBITION 1 :

LIÈGE MÉTROPOLITE EN 2035
+45.000 LOGEMENTS À RÉPARTIR :
+15.000 COMMUNE CENTRALE /
+15.000 PREMIÈRE COURONNE /
+15.000 SECONDE COURONNE



PERSPECTIVES

Il a été estimé que l'Arrondissement de Liège allait devoir accueillir environ 45.000 nouveaux logements d'ici 2035.

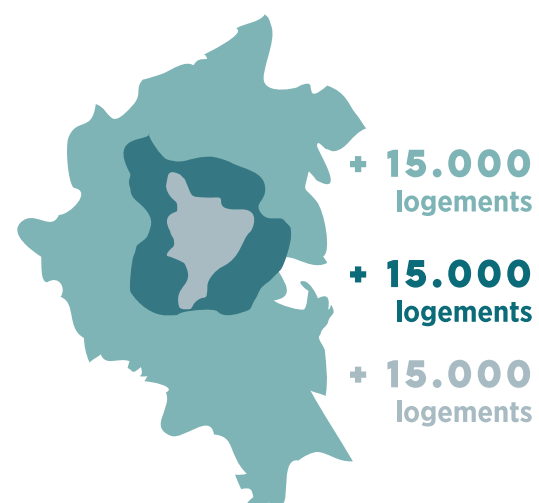
Trois scénarios à l'horizon 2035 avaient dès lors été proposés :

- 1. Un scénario « fil de l'eau » :**
La répartition des nouveaux logements se poursuit de la même manière que ces dernières années : principalement en deuxième couronne.
- 2. Un scénario « rééquilibrage » :**
Les nouveaux logements sont répartis de manière égale entre Liège, la première et la deuxième couronne.
- 3. Un scénario « volontariste » :**
Les nouveaux logements estimés sont répartis sur base de la proportion de logements observée lors de la fusion des communes (1977).

PROPOSITIONS

Le scénario rééquilibrage est celui qui a été choisi à l'horizon 2035, considérant que le scénario « fil de l'eau » ne peut plus perdurer et que le scénario « volontariste » nécessiterait une inversion forte de la tendance actuelle, qui n'est pas réalisable à moyen terme (horizon 2035).

La carte des vocations territoriales, présentée au chapitre suivant, permet de répartir le développement de nouveaux logements de manière égale entre Liège, sa première et sa deuxième couronne.



– AMBITION 2 :

UN DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL LIMITÉ À L'HORIZON 2035 : AUTORISER UN MAXIMUM DE 85.000 NOUVEAUX M²

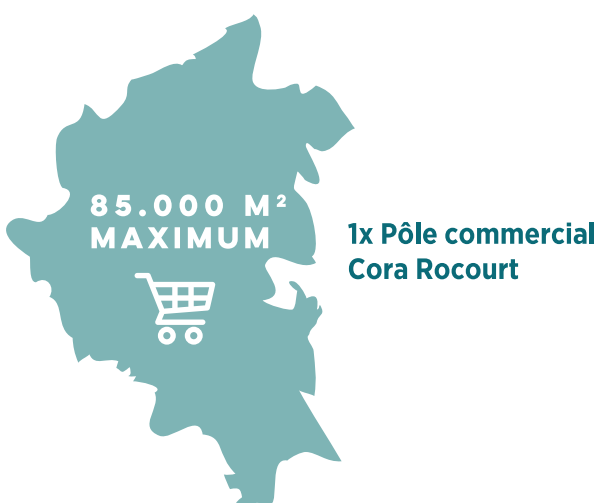


PERSPECTIVES

Au niveau commercial, si la moyenne de développement des 10 dernières années ($\pm 30.000\text{m}^2/\text{an}$) se poursuit, le territoire verra l'apparition de plus de 600.000 m² (= 7 fois le pôle commercial Cora Rocourt). L'analyse des besoins a montré que si l'objectif est de maintenir l'offre à son niveau actuel, environ 4.300m² supplémentaires par an sont suffisants. Soit, d'ici 20 ans, un développement d'environ 85.000 m² de surfaces commerciales (= 1 fois le pôle commercial Cora Rocourt).

PROPOSITIONS

La recommandation est de limiter le développement commercial total à 85.000m² d'ici 2035 et ne plus autoriser de nouveau complexe de plus de 10.000 m² (ensemble commercial en une seule opération).



– AMBITION 3 :

RECYCLER LES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DÉSAFFECTÉES D'ICI 2035 : RÉAFFECTER 600 HA



PERSPECTIVES

610 ha des zones d'activité économique (ZAE) au plan de secteur sont des sites d'activité économique désaffectés (appelés aujourd'hui SAR), soit 15% des ZAE existantes. Il s'agit majoritairement de zones industrielles à reconverter. Ces sites sont à des stades d'étude voire de reconversion divers, et seront dévolus à différentes fonctions (pas nécessairement de l'économique).

Par ailleurs, à moyen terme sur l'arrondissement, plus de 700 ha de zones d'activités économiques sont projetées (=1,5 fois les Hauts-Sarts), or le développement de nouvelles zones est long et complexe.

PROPOSITIONS

Etant donné le nombre de projets déjà annoncés, la volonté est d'encourager le recyclage des zones d'activités économiques désaffectées.

Ainsi, sur 20 ans, il est nécessaire de recycler environ 30 ha de friches économiques par an.

Notons que les sites ArcelorMittal de Seraing et de Chertal de la Foncière liégeoise représentent à eux seuls 322 ha.



– AMBITION 4 :

DÉVELOPPER L'AGRICULTURE ALTERNATIVE ET LES CIRCUITS COURTS DE PRODUCTION ALIMENTAIRE : MOBILISATION DE 100 HA PAR AN POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE ALTERNATIVE ET LA CRÉATION DE NOUVEAUX EMPLOIS DANS LE SECTEUR



PERSPECTIVES

Actuellement, la disparition des terres vouées à l'agriculture traditionnelle concerne une centaine d'ha par an.

La Ceinture Aliment-terre liégeoise propose une alternative à cette problématique, avec pour objectif à long terme, de fournir aux ménages liégeois 50% de leurs besoins alimentaires en créant 5.000 emplois. La philosophie est d'établir une très grande interconnexion avec les agriculteurs traditionnels dont les produits seront toujours valorisés.



À long terme, 10% du territoire dédié à l'agriculture alternative

PROPOSITIONS

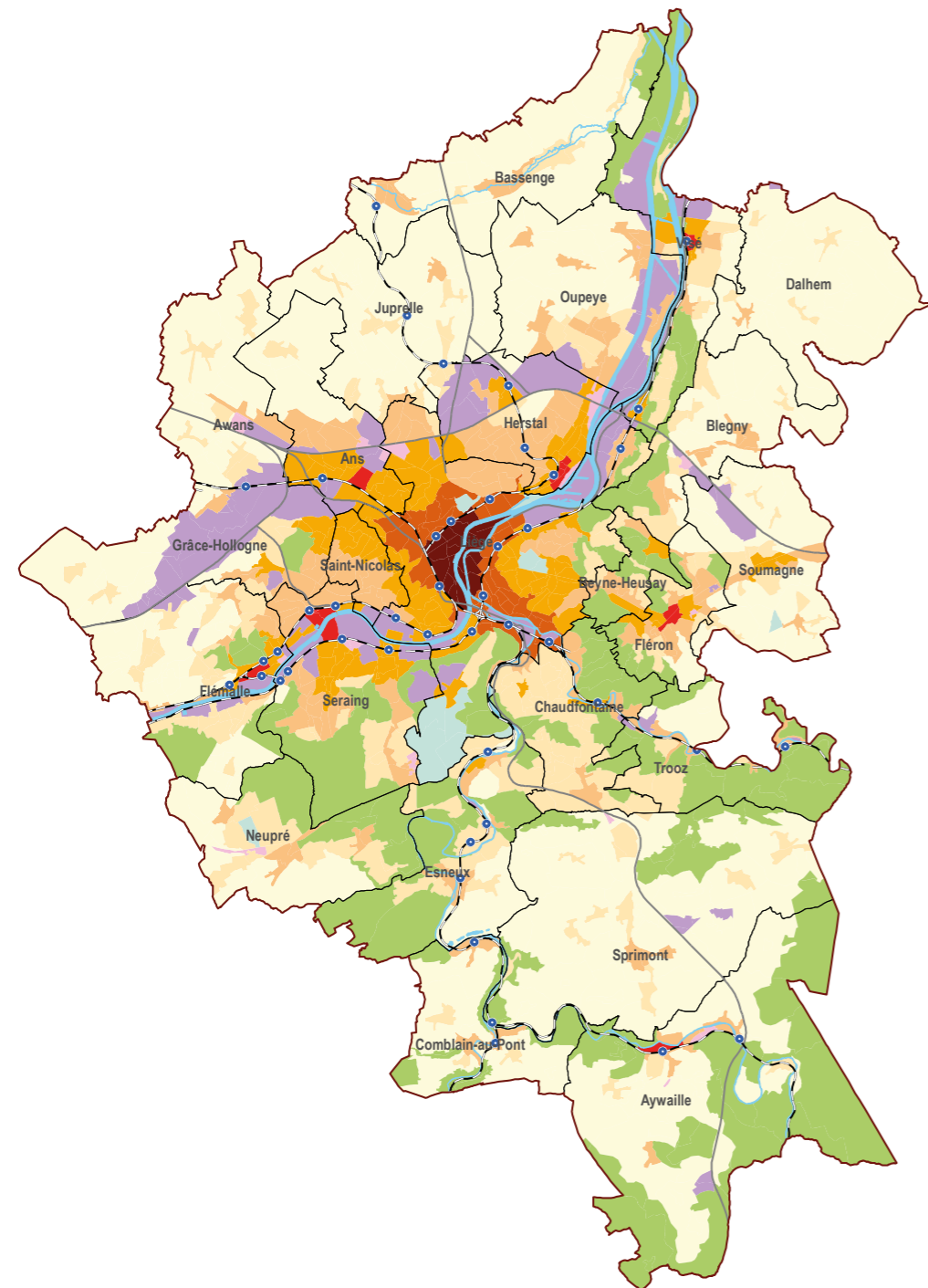
Ainsi, pour compenser cette disparition, il est judicieux de viser le développement de 100 ha par an voué à la production locale de denrées alimentaires (culture, vins, élevages, ...). L'objectif poursuivi est à long terme de dédier 10 % du territoire à ce type agricole.

Le taux de progression de l'agriculture alternative ne sera pas linéaire mais exponentiel. Il est raisonnable d'estimer que la transformation des terres agricoles se situera autour de quelques hectares par an les premières années, et qu'elle s'accroîtra au fur et à mesure du temps de façon exponentielle.







3.2. LES VOCATIONS TERRITORIALES

La carte des vocations territoriales propose une différenciation spatiale des lieux afin de valoriser davantage les ressources multiples et complémentaires du territoire de l'agglomération.

Sur base d'une hypothèse de gestion volontariste du territoire, les vocations du territoire ont été précisées. Il ne s'agit donc nullement d'une situation existante, mais d'une vision projetée ambitieuse vers laquelle tendre.



VOCATIONS TERRITORIALES

	Cœur métropolitain		Territoire agricole
	Faubourg métropolitain		Paysage naturel
	Centre urbain		Espace communautaire
	Couronne urbaine		Espace économique
	Péri-urbain		Espace économique - commercial
	Espace résidentiel		

COEUR MÉTROPOLITAIN

concentration d'activités à forte attractivité et à vocation métropolitaine

FAUBOURG MÉTROPOLITAIN

quartier hyper connecté au cœur métropolitain avec des fonctions relais de celui-ci

CENTRE URBAIN

concentration de fonctions structurantes (administration, enseignement secondaire, ...) et d'habitants

COURONNE URBAINE

fonctions de proximité associées aux centres urbains

PÉRI-URBAIN

vocation résidentielle dominante et fonctionnalités limitées aux services de proximité

ESPACE RÉSIDENTIEL

vocation résidentielle dominante avec un habitat majoritairement individuel associée à la ruralité

TERRITOIRE AGRICOLE

vocation agricole largement dominante associée à un mode de vie rural avec une densité extrêmement faible au sein des périmètres déjà habités

PAYSAGE NATUREL

espace naturel et ressources paysagères à préserver avec un habitat limité aux implantations existantes

ESPACE COMMUNAUTAIRE

vocation de services communautaires à l'échelle de l'agglomération

ESPACE ÉCONOMIQUE

fonctionnalité limitée aux activités économiques

ESPACE ÉCONOMIQUE - COMMERCIAL

fonctionnalité limitée aux activités économiques commerciales

3.3. LES ZONES D'ENJEUX

3.3.1. INTRODUCTION ET DÉFINITION

Alors que la carte des vocations territoriales définit « ce que devrait être idéalement le territoire » pour les 20 prochaines années, les zones d'enjeux permettent d'identifier certaines portions de territoire qui présentent des spécificités et nécessitent une réflexion plus approfondie.

Définition d'une « zone d'enjeux »

Territoires leviers considérés comme structurants, que se soit à l'échelle métropolitaine et/ou locale, présentant un potentiel de mise en oeuvre rapide vu la présence de projets, la ressource foncière et/ou le potentiel de régénération.

La mise en oeuvre des zones d'enjeux implique une indispensable collaboration supracommunale. Les dynamiques de coopération et de réflexion supracommunale déjà existantes doivent être encouragées.

4 MODES D' ACTIONS PRINCIPAUX



1. DENSIFICATION



2. RECONSTRUCTION



3. CHANGEMENTS DES USAGES



4. ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ

3.3.2. INTRODUCTION ET DÉFINITION

5 types de zones d'enjeux ont été définies. Chacune est présentée dans la suite du document.



1. LES QUARTIERS DE GARE

Périmètres de 800m autour des gares à densifier et intensifier



2. LES COULOIRS DE MUTABILITÉ

Tronçons routiers déstructurés où une réflexion en termes de réaménagement et d'amplification doit être menée



3. LES GRANDES ZONES LEVIERS

Projets de développement majeur à l'échelle de l'arrondissement nécessitant une réflexion prioritaire et globale



4. LE DIFFUS URBAIN

Tissu généralement bâti existant, interstitiel qui assure le lien entre les grandes fonctions et zones de développement



5. ATTRACTION TOURISTIQUE, MOBILITÉ DOUCE ET AGRICULTURE ALTERNATIVE

Les attractions touristiques majeures à valoriser, les liaisons modes doux structurantes prioritaires et les initiatives d'agriculture alternative

3.3.3. LES ZONES D'ENJEUX



A. LES QUARTIERS DE GARE

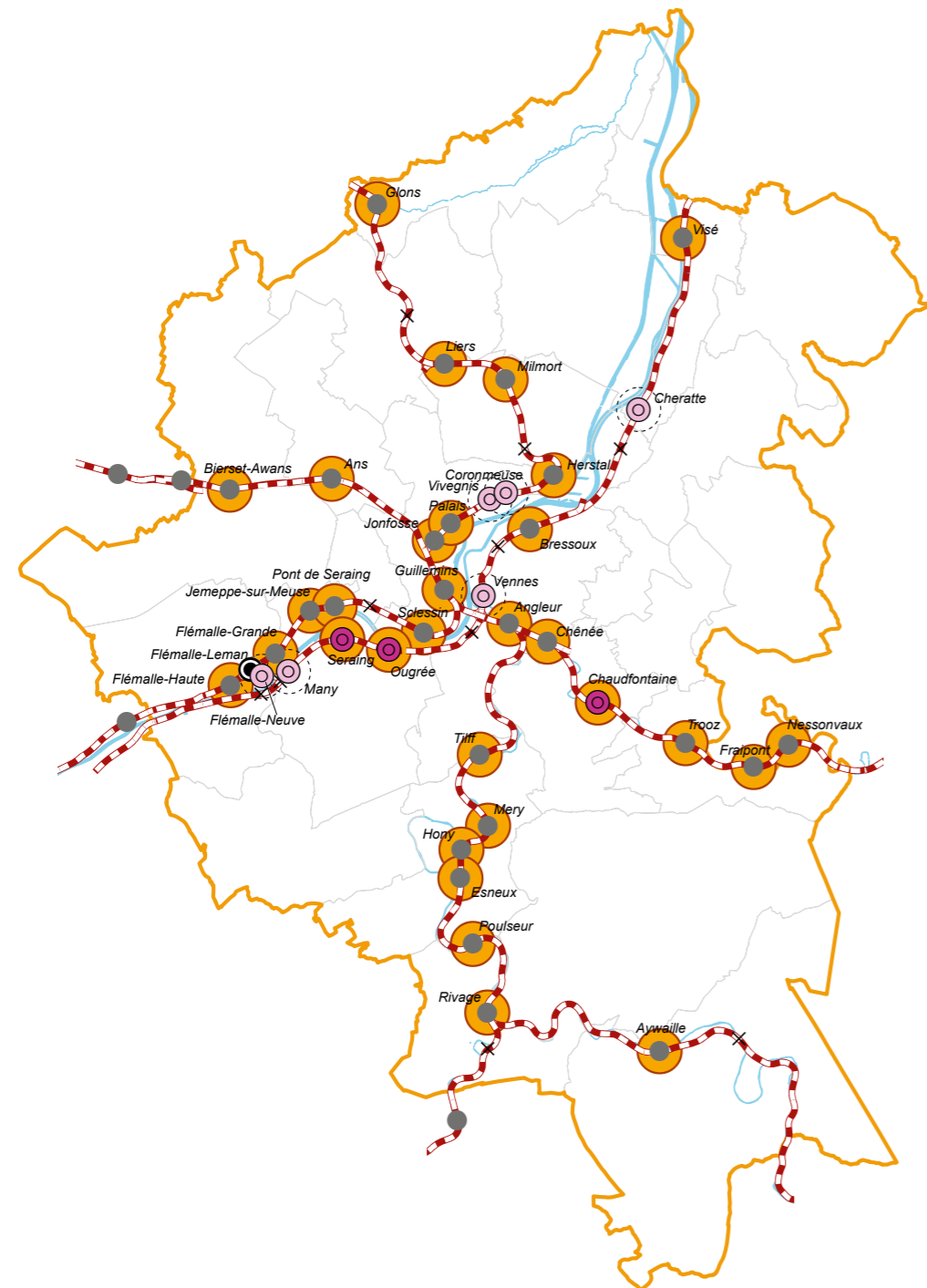
Définition et identification

Les quartiers de gare représentent des potentialités de développement et d'intensification fortes et structurantes pour demain. En effet, de nombreuses études ont montré l'importance de mettre en place une cohérence entre urbanisme et transport public. Aux abords des infrastructures de transport, dont notamment les gares, il est nécessaire de développer un urbanisme caractérisé par une densification (minimum 50 log/ha), une mixité des fonctions et des espaces publics de qualité.

La carte ci-contre différencie les gares existantes de celles en projet de réouverture (court ou moyen terme), définies dans l'étude AnGeLiC (SNCB). Un périmètre de 800m autour de chaque gare (existante ou en projet à court terme) a été défini. Il représente le quartier de gare dans lequel une attention particulière doit être apportée, et les recommandations ci-après appliquées.

Recommandations

- Prioriser l'intensification urbaine
- Organiser le développement urbain dans un périmètre de 800 mètres de marche autour des gares et points d'arrêts, considéré comme une distance raisonnable
- Promouvoir une mixité fonctionnelle entre les logements, les commerces, les activités économiques et les espaces publics, entre autres
- Encourager la densité urbaine, c'est-à-dire en logements, en emplois, en activités, ...
- Développer une qualité des espaces publics
- Proposer une diversité des typologies de logements et de commerces, rendant la centralité d'autant plus attractive
- Mettre en place des cheminements agréables pour les piétons et les cyclistes, favorisant l'usage des alternatives à la voiture sans en empêcher son utilisation
- Organiser la multimodalité



- Gare existante
- Réflexion à mener sur la fermeture
- Volonté de la SNCB d'ouverture d'un arrêt à court terme
- Volonté de la SNCB d'ouverture d'un arrêt à moyen terme
- × Réouverture non prévue par la SNCB à court ou moyen terme
- Zone de 800m autour des gares existantes et réouverture à court terme
- Zone de 800m autour des gares à réouverture moyen terme



B. LES COULOIRS DE MUTABILITÉ

Définition et identification

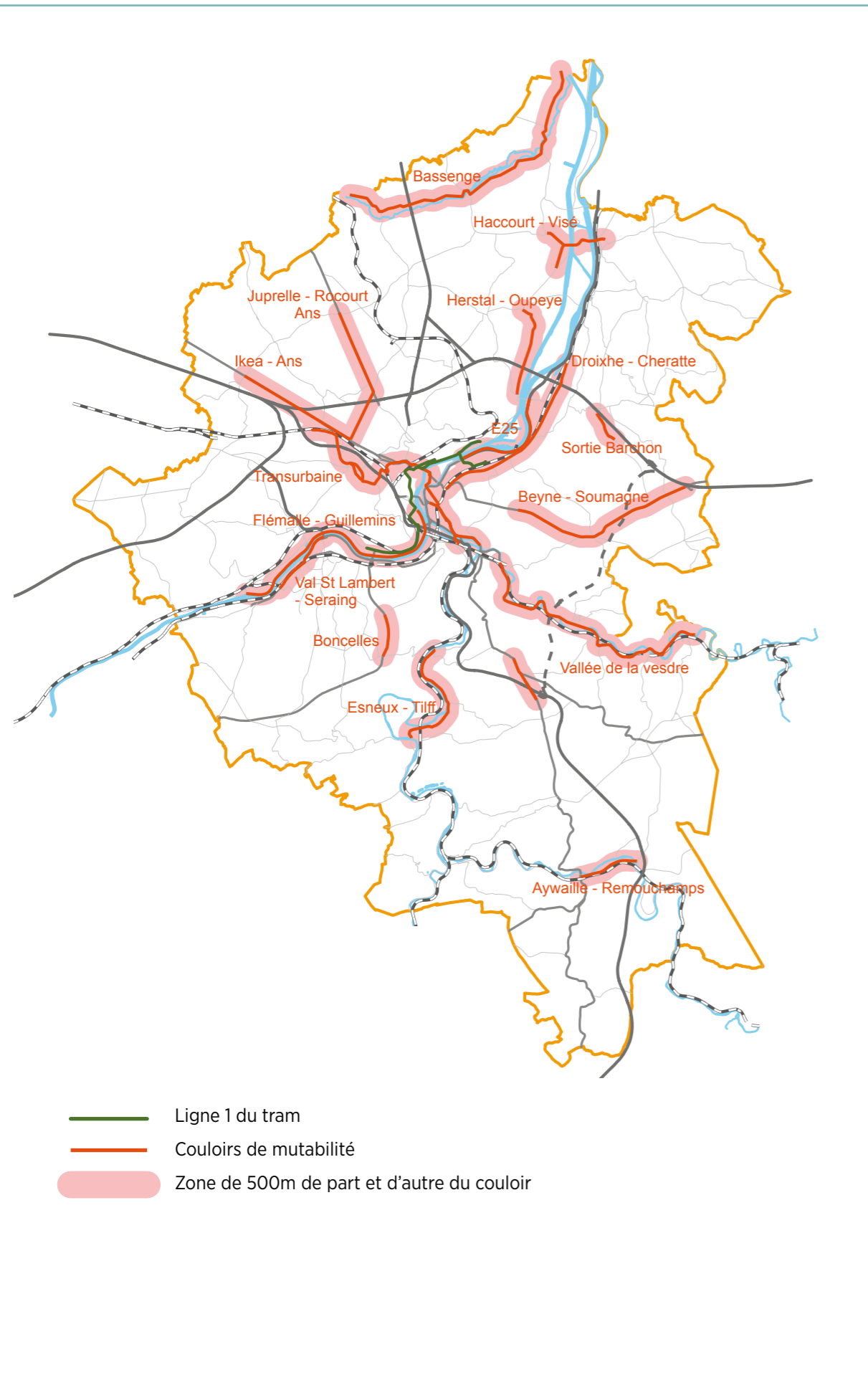
De manière générale, on a pu observer que certains tronçons routiers étaient de réels « diffuseurs de développement ». Ces couloirs sont généralement des tronçons de nationale déstructurés, qui agissent pourtant comme de véritables catalyseurs de développement et d'urbanisation car ils offrent accessibilité potentielle et visibilité. La volonté est d'intensifier les couloirs identifiés, afin de préserver les centres ruraux, de les valoriser mais aussi de les structurer. Le « coup est parti », autant désormais orienter l'urbanisation de ces zones de manière réfléchie et d'en faire de réels catalyseurs locaux.

L'ambition n'est pas seulement de réaménager la voirie, de fournir des espaces verts ou des sites propres aux modes doux, elle va bien au delà. Il s'agit ici d'un réel « projet d'urbanisme », où une densification et une requalification du bâti doivent être mise en place, également sur les terrains adjacents à ces couloirs. On parle de « mutabilité urbaine », soit les dynamiques de mutations foncières, fonctionnelles mais aussi sociales dont les villes font l'objet, centrées sur la réutilisation des espaces urbains abandonnés ou sous-utilisés.

Ces couloirs présentent aussi un réel potentiel pour l'accueil d'activités économiques, compatibles avec l'environnement urbain, à travers la mise en place de petits « îlots ou bâtiments d'entreprises ».

Recommandations

- Maîtriser l'urbanisation et préserver les richesses naturelles de l'urbanisation
- Restructurer le bâti souvent dégradé
- Offrir des services de qualité et de proximité à la population
- Proposer une offre commerciale diversifiée de proximité et des pôles urbains attractifs
- Récupérer de la capacité foncière afin de développer le potentiel économique endogène
- Gérer la structuration territoriale des activités économiques de manière efficace et accroître la capacité d'accueil des activités économiques locales peu nuisibles
- Intensifier les couloirs de mutabilité identifiés
- Pacifier la circulation
- Concilier les différents usages et fonctions
- Construire de nouvelles façades urbaines





C. LES ZONES LEVIERS

2 types de zones leviers

Les « Grappes »

Ces 6 périmètres sont des zones d'enjeu à l'échelle supracommunale, qui regroupent plusieurs espaces de projet en cours, ou en réflexion, de la réserve foncière et où une coordination via un outil de type « master plan » apparaît nécessaire. Ce sont des zones d'amplification de la fonction métropolitaine, de développement économique, de renforcement des fonctions, et de restructuration du territoire. Ces zones sont pluricommunales et mettent en présence une multitude d'acteurs et de dynamiques. Ce sont des zones complexes où une réflexion supracommunale et transversale est nécessaire.

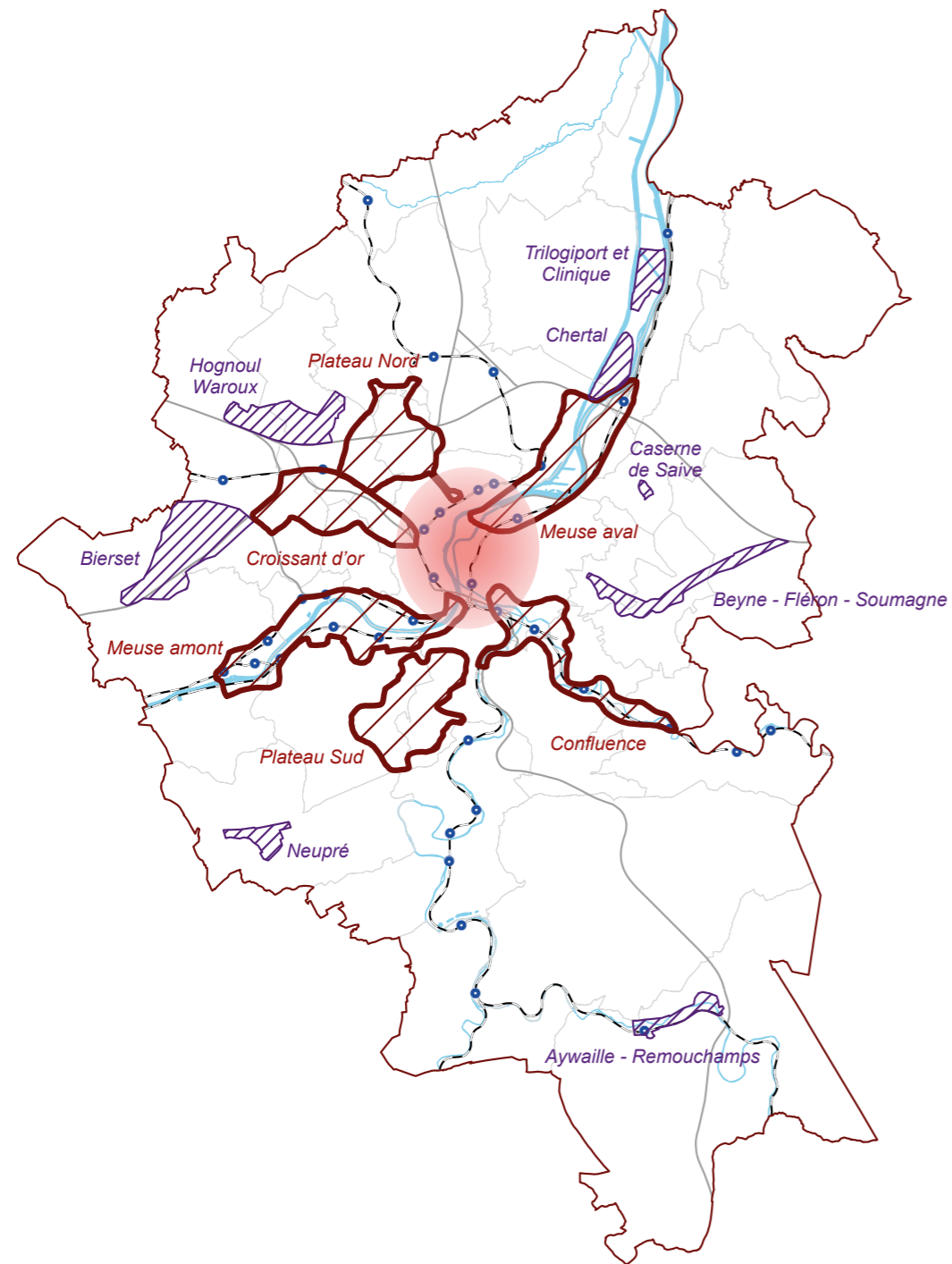
Les « Poches »

Les poches concernent des zones d'enjeu qui sont soit situées sur une commune, soit sur deux ou trois communes, et avec une vocation fonctionnelle essentiellement économique. Bien que moins complexe que les grappes, elles présentent des capacités de développement et de structuration du territoire.

Et **la ville centrale** : zone spécifique
Au sein des zones leviers, la ville de Liège est concernée par les 6 grappes. Elle représente à elle toute seule une zone d'enjeu spécifique puisqu'elle doit notamment doubler sa production de logements d'ici les 20 prochaines années. La définition, par la ville centrale, de sa stratégie de développement des grands projets sera donc une des mesures fortes contribuant à réaliser les objectifs du projet de territoire à l'échelle de l'arrondissement.

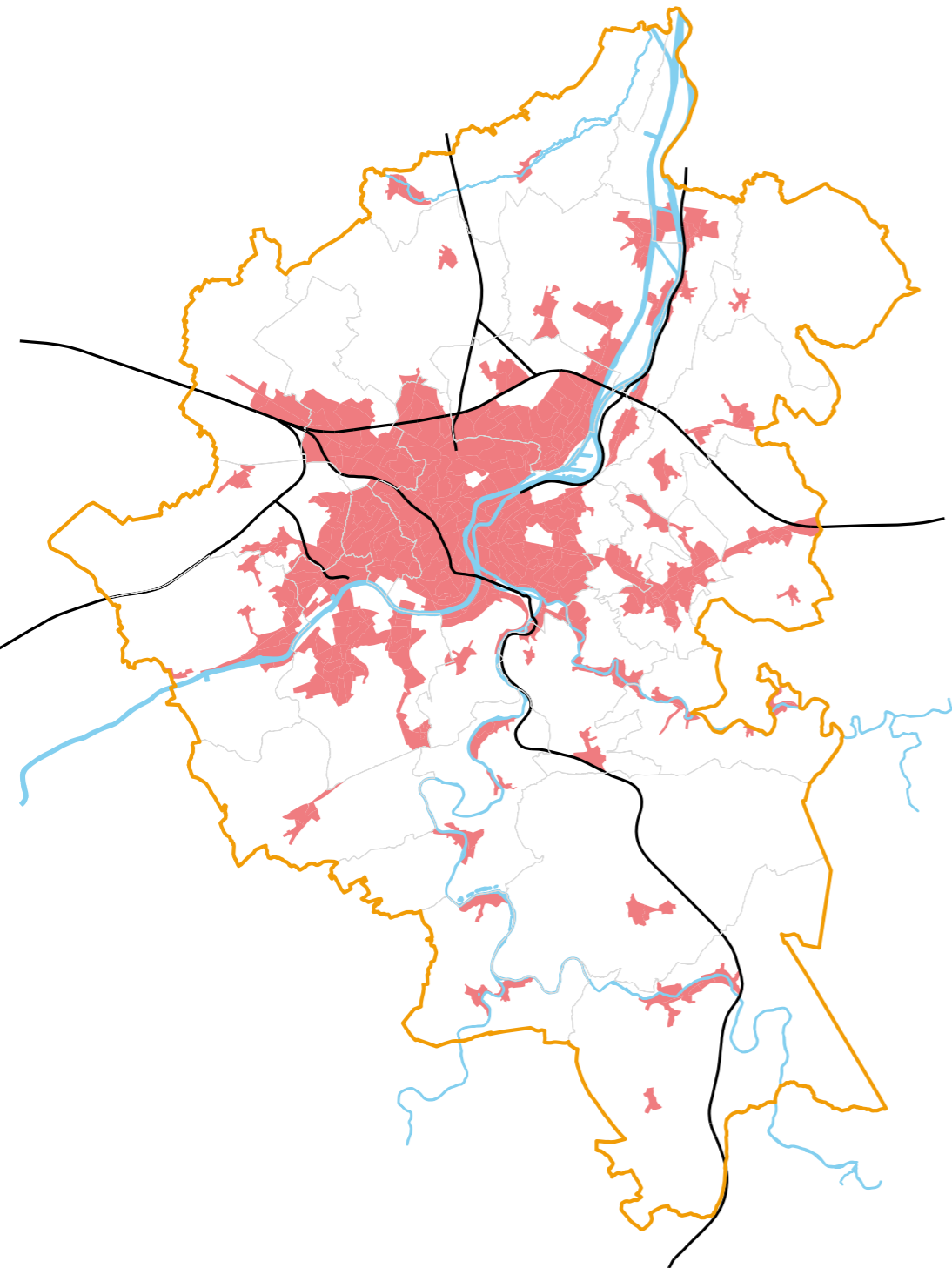
Les 6 grappes

- Plateau nord
1000 ha
De Ans à Rocourt, et se prolongeant jusqu'à Juprelle et la clinique Saint-Vincent
- Croissant d'or
900 ha
Déjà étudié dans le cadre de la Transurbaine
- Meuse aval
1200 ha
De la pointe nord d'Outremeuse à Cheratte Bas, en comprenant Droixhe, Coronmeuse et Herstal
- Meuse amont
1400 ha
De Flémalle au Val Benoit, en reprenant la vallée sérésienne déjà étudiée
- Plateau sud
1100 ha
Du rond-point du Sart Tilman à la sortie de Bonnelles, reprenant le CHU
- Confluence
900 ha
De la sortie du Boulevard, en longeant la vallée de la Vesdre, jusqu'à Chaudfontaine



ZONES LEVIERS

- Grappes
- Poches
- Ville centrale



◆ Diffus urbain



D. LE DIFFUS URBAIN

Définition

Le diffus urbain est le tissu bâti existant, interstitiel qui assure le lien entre les grandes fonctions et zones de développement.

C'est un tissu d'interface qui dispose encore de potentialités de développement dans le diffus urbain, de plusieurs types :

- Les zones encore disponibles : parcelles situées en zone d'habitat, non bâties, situées dans un milieu dense ;
- Les logements existants délabrés qui nécessitent une rénovation ou démolition/reconstruction;
- Les sites d'activités économiques utilisés ou à l'abandon.

L'enjeu de ces zones, au niveau communal, est de s'assurer de la qualité des interventions urbanistiques, de l'intégration et de la densité mise en place, tout en maintenant une mixité sociale et fonctionnelle et un cadre de vie de qualité. Il s'agit également d'y assurer la présence des fonctions et services de proximité.

Méthodologie

- Attention particulière au potentiel d'intensification foncière des tissus urbains traditionnels
- Identification des parcelles et bâtiments mutables (bâti hors gabarit, hangars vides, batteries de garages délabrés, intérieurs d'îlots sous valorisés, dents creuses, bâti obsolète,...)
- Evaluation des potentiels constructibles
- Mobilisation des acteurs

Exemples d'études valorisant le diffus urbain

- Rénovation urbaine de Sainte-Marguerite
- Master plan de Flémalle
- Master plan du centre de Fléron



E. TOURISME, MODES DOUX, AGRICULTURE ALTERNATIVE ET CULTURE

Le tourisme mais aussi la mobilité douce, l'agriculture alternative, la culture contribuent grandement au développement local et, dès lors, s'inscrivent dans la dynamique d'économie circulaire et présente. « **L'économie circulaire** désigne un concept économique qui s'inscrit dans le cadre du développement durable et dont l'objectif est de produire des biens et des services tout en limitant la consommation et le gaspillage des matières premières, de l'eau et des sources d'énergie. Il s'agit de déployer, une nouvelle économie, circulaire, et non plus linéaire, fondée sur le principe de « refermer le cycle de vie » des produits, des services, des déchets, des matériaux, de l'eau et de l'énergie ».

- La liaison le long de la Vallée de la Vesdre, de Chaudfontaine à Trooz et se prolongeant hors de l'arrondissement, nommée « La Vesdrienne » : Elle offre un potentiel intéressant du point de vue des déplacements « loisirs » mais également des déplacements « utilitaires » de par sa connexion à la Ville de Liège.
- La liaison Comblain-au-Pont - Aywaille le long de l'Amblève : Elle est intéressante d'un point de vue touristique afin de valoriser la vallée et de relier le Centre d'accueil tourisme-Nature de l'Ourthe Vesdre Amblève à Comblain au pôle d'Aywaille.

Les initiatives et potentialités d'agriculture alternative

Dans le cadre d'une compensation des pertes de l'agriculture traditionnelle par l'agriculture alternative, un atelier « agriculture et alimentation locale » a été réalisé en mars 2016. Lors de cet atelier des sites existants et en projets liés à l'agriculture alternative et alimentation locale ont été identifiés par les personnes présentes. Il ne s'agit donc pas d'une liste exhaustive, mais il nous semble important de soutenir ces différents sites et de les valoriser.

La valorisation des lieux et événements culturels

L'Arrondissement de Liège est riche de lieux et événements culturels qui constituent des traits d'union entre le passé lointain (le Préhistocite de Ramioul, ...), l'histoire récente (Blégny-Mine, ...) et l'avenir (Pole Images, ...) et la tradition (les Cramignons, ...) et la modernité (les Ardentes, ...) qui constituent des vecteurs d'identité et d'attractivité mais aussi de cohésion sociale. Ces lieux et événements sont aussi à promouvoir à travers la stratégie territoriale.

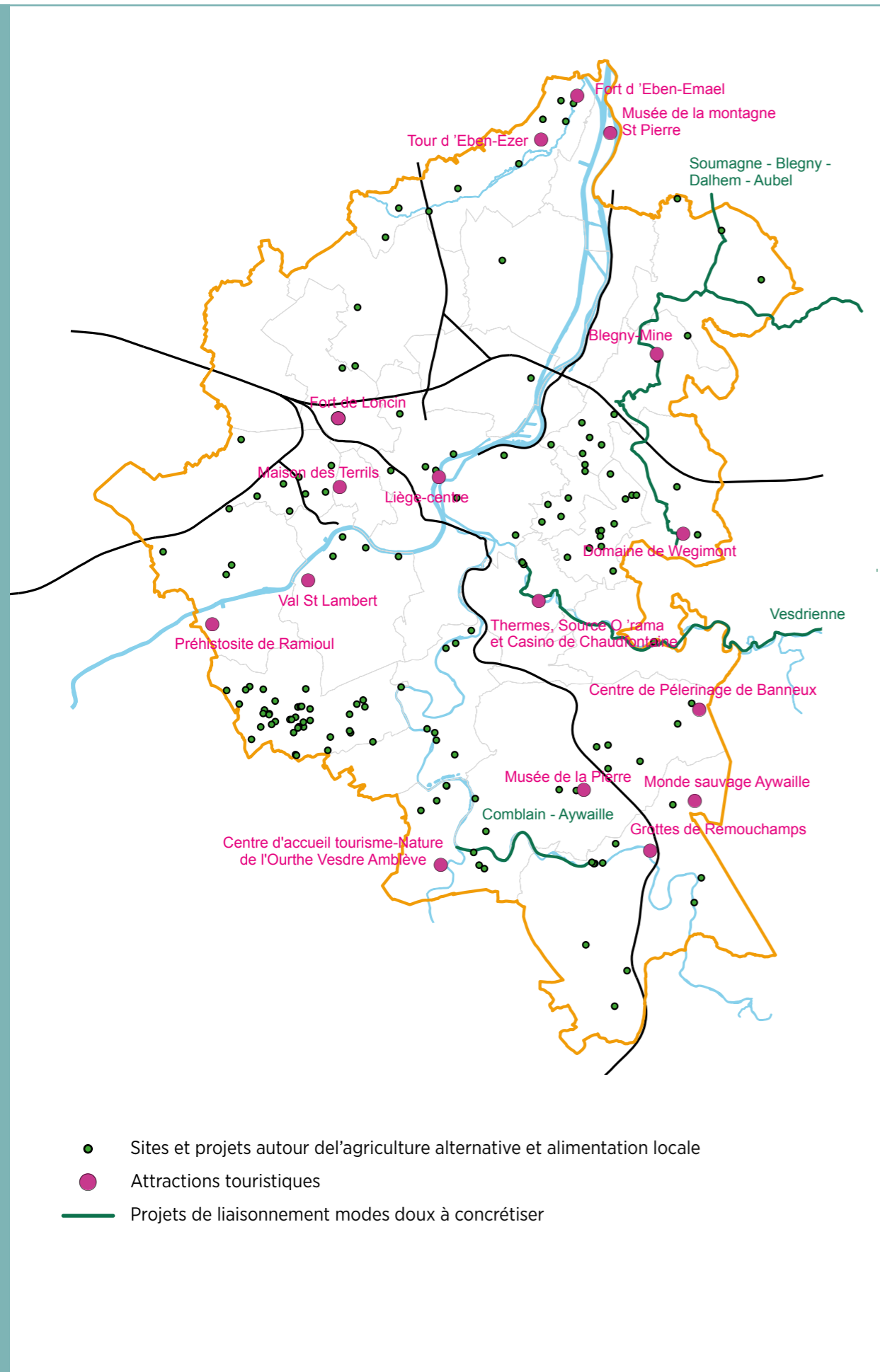
Les attractions touristiques majeures

Déjà identifiées précédemment dans le diagnostic, les attractions touristiques majeures sur le territoire représentent un enjeu fort pour le territoire de l'arrondissement. Il s'agit de maintenir et amplifier les attractions existantes, et de favoriser la mise en place de celles en projet (Centre d'accueil tourisme-Nature de l'Ourthe Vesdre Amblève à Comblain).

Les liaisons modes doux structurantes

Trois liaisons modes doux majeures, en projet, ont été retenues comme prioritaires pour l'arrondissement de Liège, car particulièrement supracommunales et structurantes :

- La liaison Soumagne - Blegny - Dalhem - Aubel : Elle est particulièrement importante d'un point de vue touristique puisqu'elle permettrait de relier le RaVeL n°5 passant par Fléron et Soumagne au pays de Herve vers Aubel, ainsi qu'aux Pays-Bas.



3.3.4. CARTE DES ZONES D'ENJEU

1. LES QUARTIERS DE GARE

Périmètre de 800m autour des gares existantes ou à créer (< étude AnGeLiC), matérialisant le quartier de gare où un processus de densification et d'intensification de l'habitat et des fonctions, et d'échange modal est à mettre en place.

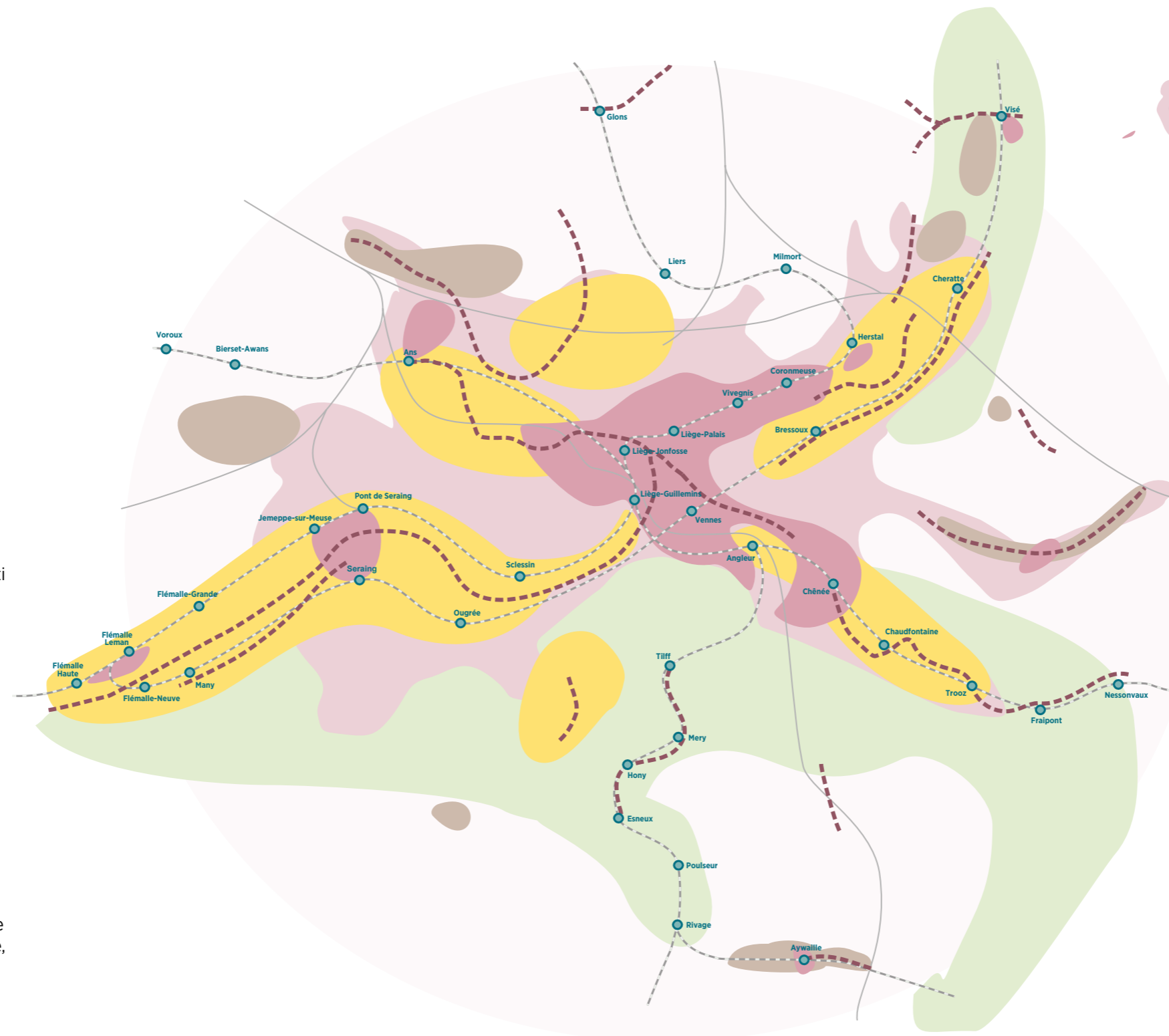
2. LES COULOIRS DE MUTABILITÉ

Portions d'axes routiers anciennement très structurant et aujourd'hui déstructurés. Un périmètre de 500 m autour des couloirs est défini, où une réflexion urbanistique est nécessaire via la définition d'un réel « projet d'urbanisme », et où une stratégie de densification, de requalification du bâti et de valorisation des dents creuses doit être mise en place.

3. LES GRANDES ZONES LEVIERS

6 Grappes : 6 grandes zones d'enjeux à l'échelle supracommunale, qui regroupent plusieurs zones de projet en cours ou en réflexion, et où une coordination via un outil de type « master plan » est nécessaire.

Poches : Les poches concernent des zones d'enjeux à vocation économique qui sont soit situées sur une commune, ou sur deux communes présentant un potentiel de développement.



4. LE DIFFUS URBAIN

Le diffus urbain est le tissu bâti existant, interstitiel qui assure le lien entre les grandes fonctions et zones de développement.

5. L'ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ, LE TOURISME ET LA CULTURE

Les activités touristiques majeures déjà identifiées dans le diagnostic sont à valoriser.

Les trois grands projets de liaisons modes doux doivent être concrétisés :

1. Soumagne - Blegny - Dalhem - Aubel
2. La Vesdrienne
3. Comblain - Aywaille

Les sites et projets autour de l'agriculture alternative et l'alimentation locale (non exhaustif) doivent être développés.

FEUILLE DE ROUTE

- ☑ **Faire valider le SDALg par chacun des 24 Collèges et Conseils communaux et encourager l'utilisation, au quotidien, dans la gestion du territoire (permis, densités à appliquer,...)**
- ☑ **Développer une agence de développement territorial au niveau supra-local via Liège Métropole, dans le but de :**
 - ▶ appliquer le SDALg
 - ▶ mener une politique foncière volontariste et partagée
 - ▶ rassurer et attirer l'investisseur en disposant d'outils mutualisés
 - ▶ mettre en commun certaines compétences techniques et opérationnelles
 - ▶ mutualiser les moyens
 - ▶ aider à la concertation dans le cadre des portefeuilles de projet FEDER
- ☑ **Mettre en place une gouvernance territoriale commune en développant notamment :**
 - ▶ une uniformisation des charges d'urbanisme
 - ▶ une gestion concertée des TC
 - ▶ une mise en cohérence des documents stratégiques communaux
 - ▶ une charte sur le développement commercial
 - ▶ une réglementation commune sur la division des logements (sur base de la carte des vocations) et de l'inoccupation des logements
 - ▶ une POLitique Locale Energie Climat (POLLEC)
 - ▶ des services communs concernant les aides/ primes et bilan énergétique
 - ▶ une note méthodologique sur les outils d'optimisation de la reconversion des friches (rationalisation de l'administratif, contact)
- ☑ **Travailler prioritairement sur les zones d'enjeux identifiées dans le SDALg, suivant leurs spécificités et réalités, en établissant des études opérationnelles (ex : Master plans) :**
 - ▶ zones de gares
 - ▶ couloirs de mutabilité
 - ▶ zones leviers
 - ▶ diffus urbain
 - ▶ économie de proximité et tourisme
- ☑ **Développer les outils de communication et d'information spécifiques à chaque public (grand public, élus et investisseurs)**

SYNTHÈSE



LES OUTILS ESSENTIELS FOURNIS PAR LE PROJET SDALG

- ▶ Les 11 enjeux avec objectifs liés
- ▶ Les 4 ambitions territoriales
- ▶ La carte des vocations territoriales
- ▶ Les 5 types de zones d'enjeux



LES ÉTUDES MAJEURES RÉALISÉES OU EN COURS SUR LESQUELLES S'APPUYER

- ▶ Plan urbain de mobilité - PUM de Liège
- ▶ Etude sur la reconversion des sites sidérurgiques ARCELOR
- ▶ Etude de la Transurbaine de Liège (GRE)
- ▶ Etude AnGeLiC (SNCB)
- ▶ Etude des axes structurants (SRWT)
- ▶ Réseau « point noeuds » pour les modes doux (Province)



LE SUIVI VIA UN MONITORING TOUS LES 3 ANS

- ▶ Sur proposition du bureau PLURIS
- ▶ Dans le but d'évaluer l'état d'avancement des ambitions territoriales
- ▶ En remettant à jour les données statistiques majeures



UN PROJET À PARTAGER AVEC LES ACTEURS COMMUNAUX, PROVINCIAUX ET RÉGIONAUX

- ▶ Les communes afin de susciter une appropriation au quotidien dans les prises de décision et l'application sur le territoire
- ▶ Liège Europe Métropole dans le cadre de son Schéma Provincial de Développement Territorial et du Plan Provincial de Mobilité
- ▶ La Wallonie pour le soutien dans la mise en oeuvre du SDALg



LES 24 COMMUNES

ANS

AWANS

AYWAILLE

BEYNE-HEUSAY

BASSENGE

BLEGNY

CHAUDFONTAINE

COMBLAIN-AU-PONT

DALHEM

ESNEUX

FLÉMALLE

FLÉRON

GRÂCE-HOLLOGNE

HERSTAL

JUPRELLE

LIÈGE

NEUPRÉ

OUPEYE

SAINT-NICOLAS

SERAING

SOUMAGNE

SPRIMONT

TROOZ

VISÉ